

n'a pas reçu de réponse immédiate la première fois qu'il a posé sa question lors du débat sur l'ajournement, le 17 mars. S'il n'a pas reçu de réponse à cette occasion, c'est que la question a été déferée à un ministère inapproprié, ce qui n'a pas été remarqué avant qu'on ait adressé sa question à ce ministère. Je crois que le député reconnaîtra que, lorsqu'un responsable ministériel lui eût parlé, nous avons décidé de lui répondre. Mais il dut ensuite se rendre dans sa circonscription. Ce n'est que depuis lors que nous avons eu l'occasion d'étudier le problème. Le député peut s'estimer très heureux d'avoir soulevé ce problème quatre fois. Il a vraiment battu un record.

J'espère faire amende honorable en convainquant le député et la Chambre que le gouvernement a bien fait de ne pas renouveler le programme municipal des travaux d'hiver pour 1968-1969. Le programme perdait sans cesse de son efficacité et, inévitablement, les négligences et même les abus commençaient à poindre. Ces dernières années, on avait tenté de sauver cet instrument d'aide économique efficace. La dernière tentative remonte à l'automne 1967, lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres intéressés. Les provinces furent invitées à proposer des solutions de rechange pratiques, mais aucune ne fut offerte.

Il devint aussi tout à fait évident que les municipalités n'avaient plus guère de projets utiles à proposer aux fins de ce programme d'aide fédérale. Si le député a le moindre doute là-dessus, je lui rappellerais que l'hiver dernier, en 1967-1968, on n'a embauché que 6,532 ouvriers pour les travaux d'hiver, dans sa propre province, en Colombie-Britannique. Ce chiffre représente exactement la moitié des 12,944 travailleurs employés en 1963-1964.

Le député a mentionné Coquitlam, sa propre municipalité. D'après nos relevés, les travaux d'hiver approuvés pour 1964-1965 ont créé 590 nouveaux emplois. L'hiver dernier, c'est-à-dire en 1967-1968, le chiffre correspondant était de 170 emplois. Pour la ville de Port Coquitlam, les chiffres correspondants étaient de 189 en 1964-1965, et de 23 en 1967-1968. Il est donc évident que le programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités n'était plus aussi efficace qu'il aurait pu l'être.

Lorsqu'on a institué ce programme en 1958, il n'y avait pour ainsi dire aucun autre programme d'envergure nationale pour remédier au chômage saisonnier. Cette année-là, le gouvernement fédéral a subventionné la formation de seulement 3,500 chômeurs, au coût global de \$5,000. Depuis lors, le recyclage des travailleurs adultes est devenu le principal instrument économique du gouvernement

fédéral. Pendant l'année financière en cours, le gouvernement fédéral financera la formation et le recyclage de quelque 300,000 travailleurs adultes, dont la majorité pendant les mois d'hiver, ce qui coûtera 200 millions de dollars au Trésor.

Au cours de l'hiver de 1967-1968, le gouvernement fédéral a dépensé environ 25 millions de dollars pour les programmes de travaux d'hiver dans les municipalités. Il ne versera pas ce montant aux provinces et municipalités cet hiver. Au lieu, il dépensera 50 millions de dollars de plus pour la formation des travailleurs adultes dont un grand nombre chôment en hiver.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

LES POSTES—LES CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DES TAUX SUR L'INDUSTRIE DE L'IMPRIMERIE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question se fondait sur une requête de l'Association des industries d'arts graphiques, organisme qui représente 525 sociétés de production. C'est la plus sérieuse analyse que je connaisse de certaines des répercussions malheureuses des actes et des décisions du ministre des Postes. Elle constitue également un avertissement et un appel à l'aide, une douloureuse litanie de tous les dommages d'ordre économique et social résultant de l'augmentation brutale des tarifs postaux et des opérations de reclassement. Il s'agit d'une déclaration émanant de gens appartenant à l'industrie, donc avertis.

Le ministre nous a répété à l'envie combien les facteurs étaient satisfaits des nouvelles méthodes de triage alors que leurs porte-parole proclamaient publiquement qu'ils ne l'étaient pas; on a prétendu que ces mesures étaient vraiment populaires. Aujourd'hui, le ministre se rend compte, dirait-on, que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. On nous a longtemps seriné que les effets de ces augmentations sur les publications seraient insignifiants. C'était l'antienne du ministre. Mais dans l'édition, c'est une autre chanson. Je le répète: ils sont peut-être au courant. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) s'intéresse à l'encouragement de l'expansion industrielle et du maintien de l'industrie actuelle. Qu'arriverait-il à toutes sortes d'industries connexes allant de l'industrie de la pâte à celle des pièces de machines, en cas de déclin de l'importante industrie de l'imprimerie? Il importe peu que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Im-